

Brèves du Collège

JUILLET 2024 - N° 64



Collège National des Gynécologues
et Obstétriciens Français
91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris
www.cngof.fr • cngof@cngof.fr

Le collège se porte bien !

Paris Santé femmes 2024 organisé par le CNGOF vient de se terminer après 3 jours intenses, brillants et... chaleureux. Nous étions plus de 3000 présents. Certaines sessions, à notre grand regret, ont même dû refuser des participants pour des raisons de sécurité.

Cette édition 2024 marque un tournant dans la vie de notre Collège, d'abord parce qu'après quelques années d'errance nous sommes revenus au CNIT, où avaient lieu les traditionnelles journées du Collège jusqu'en 2016. Pendant sa fermeture pour travaux, nous avons été accueillis en 2017 à Lille, en 2018 à Strasbourg, en 2020 au Convention Center de la porte de Versailles, en 2021 (annus horribilis) derrière nos écrans, en 2022 à nouveau porte de Versailles et en 2023 à Lille de nouveau.

Le retour au CNIT va perdurer et même le retour aux dates de décembre que nombre d'entre vous souhaitent puisque les journées de 2025 auront lieu les 3, 4 et 5 décembre 2025.

Autre fait marquant de ces journées, le conseil d'administration a élu le jeudi 13 juin, le futur président du Collège, Patrick Rozenberg, qui prendra ses fonctions après le premier CA de 2025. Il nous présentera sa future équipe lors du CA d'octobre afin que nous ayons quelques mois pour passer le relais dans les meilleures conditions possibles.

Le collège se porte bien ! Le nombre de cotisants n'a jamais été aussi haut, le nouveau site est devenu fonctionnel, nous prévoyons, à la demande de certains d'entre vous, de créer une rubrique « annonces » pour que les membres qui cherchent un remplaçant ou un successeur puissent utiliser ce canal, le collège est présent sur les réseaux sociaux, des webinars, que vous êtes nombreux à suivre, sont régulièrement organisés. Bref, le Collège évolue...



Le bureau et moi-même vous souhaitons un bel été chaud et serein autant que possible dans les circonstances actuelles !

Joëlle Belaisch-Allart,
Présidente du CNGOF

éditorial



Joëlle Belaisch-Allart
Présidente du CNGOF

éditorial



Patrick Rozenberg
Président élu du CNGOF

Nouvelle mandature

Certains d'entre vous m'ont encouragé à me présenter à la présidence du CNGOF soulignant ma personnalité consensuelle et ouverte au dialogue. Mon évolution professionnelle et l'exercice de notre spécialité m'ont appris l'humilité, la bienveillance et à assumer la responsabilité de mes choix et de mes actes.

J'ai eu la chance de travailler pendant plus de 30 ans dans la maternité du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain que j'ai connu durant mon internat de la région Île-de-France (que l'on appelait à l'époque « internat périphérique »). J'y suis resté comme Assistant-Spécialiste, puis comme Praticien Hospitalier, puis Professeur des Universités-Praticien Hospitalier (PU-PH). Durant mes 4 dernières années au CHIPS, j'ai eu le privilège d'être président de la CME, fonction qui m'a beaucoup appris tant sur le plan relationnel que sur le plan de l'organisation des soins. J'ai également été président du réseau Maternité en Yvelines et Périnatalité Active de 2007 à 2022, réseau unissant 5 maternités publiques et 5 maternités privées et couvrant un bassin de 18 000 naissances par an.

Depuis septembre 2022, l'Hôpital Américain de Paris a été rattaché à l'Université de Versailles-Saint-Quentin, et j'ai été nommé PU-PH chef de service de la maternité puis chef du pôle femme, mère, enfant. Expérience passionnante car, avec mes collègues libéraux, nous avons su créer un mode de fonctionnement hybride et complémentaire démontrant qu'il est possible d'associer des médecins salariés académiques (PU-PH et chef de clinique) collaborant étroitement avec des médecins libéraux.

Depuis des années, j'ai eu à cœur de m'investir dans notre collège, d'abord en étant invité à l'élaboration de plusieurs Recommandations pour la Pratique Clinique puis comme membre du Comité Scientifique du CNGOF.

Je souhaite être dans la totale continuité de la présidence précédente, prolonger la collaboration avec toutes celles et tous ceux qui se sont investis dans...

[Suite page 2](#)

Nouvelle mandature... suite

l'organisation du CNGOF et la gestion des affaires au quotidien. Tout comme Joëlle que je remercie chaudement pour toute l'énergie impressionnante et l'investissement exceptionnel qu'elle a engagé pour maintenir et développer la notoriété de notre collège, je souhaite exercer une présidence collégiale, bienveillante et ouverte à toutes celles et tous ceux qui veulent comme moi que notre collège continue à être une organisation reconnue pour ses valeurs scientifiques et respectée pour ses valeurs humanistes, tant vis-à-vis de nos institutions que de nos patientes. J'aurai à cœur de porter haut et fort mais avec bienveillance les couleurs du CNGOF auprès des pouvoirs publics et de tous nos collègues, ainsi que d'assurer le rayonnement du CNGOF hors de nos frontières. Je suis conscient qu'être président du CNGOF est et sera une lourde tâche, impressionnante même, mais je sais que je pourrai m'appuyer sur sa présidente sortante, son bureau, son conseil d'administration, ses commissions et ses responsables de mission. Cette collégialité est exceptionnelle, elle est la force de notre Collège et il faut absolument la perpétuer, je m'y engage.

Patrick Rozenberg,
Président élu du CNGOF

En direct du Conseil National des Universités

Voici les nominés de la session organisée du 16 au 18 avril 2024. Félicitations à tous les nominés !

Philippe Descamps

PU -PH (de gauche à droite) :

Arthur Foulon (Amiens), Perrine Goussault-Capmas (Paris- Le Kremlin-Bicêtre), Amélie Delabaere (Clermont -Ferrand), Jeanne Sibiude (Paris-Louis Mourier), Karine Morcel (Brest), Anne-Cécile Pizzoferrato (Poitiers), Charline Bertholdt (Nancy) *(en médaillon)*, Patrice Crochet (Rouen)



MCU -PH (de gauche à droite) :

Kamila Kolanska (Paris-Tenon), Najeh Hcini (Antilles-Guyane), Matthieu Dap (Nancy), Yohann Dabi (Paris-Trousseau), Aude Girault (Paris-Cochin), Ludivine Dion (Rennes) *(en médaillon)*, Meriem Koual (HEGP-Paris), Camille Mimoun (Paris-Lariboisière)



Les lauréats des bourses 2024

➤ Bourse de recherche **CNGOF - Norgine**
Refus de participation à un essai randomisé impliquant le déclenchement : facteurs associés au refus et motifs de refus.



Dr Yoann Athiel, Maternité de Port Royal-Cochin

➤ Bourse de recherche « Fertilité »
Gedeon Richter France
La prise en charge et la prévention de l'infertilité.



Dr Krystal Nyangoh-Timoh, CHU de Rennes

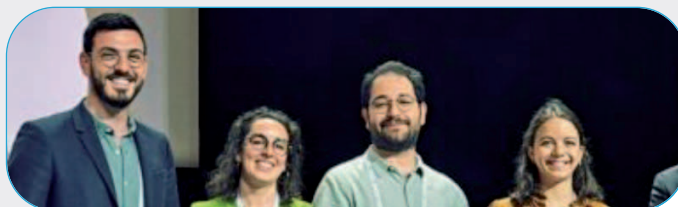
➤ Bourse de recherche « Santé de la Femme »
Gedeon Richter France
La prise en charge des pathologies bénignes de l'utérus et de l'endomètre.



Dr Alexandre Buisson, CHU de Grenoble

➤ Bourses **Relyens**

- PMA / Contraception – **Dr Sébastien Insubri** - *Efficacité à long terme du retrait chirurgical des implants Essure.*
- Gynécologie – **Dr Léa Descourvieres** - *Le micro des gynécos : plus de 100 000 écoutes pour les 1 000 internes français.*
- Obstétrique – **Dr Lola Loussert** - *Association hémoglobine maternelle en post-partum immédiat et syndrome de dépression à deux mois de post-partum.*
- Chirurgie – **Dr Juliana Baldassare** - *L'innocuité de l'introduction directe : complications intra-abdominales liées à l'introduction du premier trocart en chirurgie laparoscopique.*



La certification périodique

La certification périodique va représenter rapidement un changement majeur dans nos vies professionnelles. Quelques éléments d'explications pour mieux l'appréhender.

1. Qu'est-ce que la certification périodique ?

La certification périodique est un dispositif de validation régulière de l'entretien des compétences et des connaissances, indépendant de tout lien d'intérêt, visant à assurer une meilleure qualité des pratiques professionnelles adaptées aux évolutions du système de santé.

Issu de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, les contours du dispositif ont été précisés dans une ordonnance du 19 juillet 2021. La certification est en réalité mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023 mais son organisation se fait progressivement depuis et n'est pas complètement effective. Le conseil national de la certification périodique associant les acteurs de la certification (ordres, CNP, syndicat, patients et fédérations hospitalières) assure le déploiement de ce dispositif. Composé d'une instance collégiale et de 7 commissions professionnelles, une par exercice, il veille à l'absence de liens d'intérêts des acteurs de la certification, à la définition des orientations scientifiques et à la définition de critères d'éligibilité des actions de la certification. Il est actuellement présidé par Nadège Baille.

Après le décret définissant la gouvernance de 2022, le décret de mars 2024 vient de préciser les professionnels de santé soumis à cette obligation, le contenu des actions éligibles à la certification ainsi que les règles de computation liés aux évolutions ou changements d'exercice.

2. Comment valider la certification ?

Les professionnels doivent suivre, par périodes de 6 ans, des actions relevant de 4 axes : **le renforcement des compétences et des connaissances, l'amélioration des pratiques, la qualité de la relation au patient et l'attention par le professionnel** au suivi de sa propre santé. Ces actions seront colligées dans un outil informatique national.

À partir d'une méthode proposée par la HAS, les CNP élaborent les référentiels de certification que les professionnels suivront pour établir leur parcours de certification. À compter de 2023, le DPC devient l'une des composantes de la certification périodique.

Au-delà du DPC et très concrètement, le référentiel élaboré par le CNP-GO-GM grâce au travail des Dr Peigne, Scheffler et Brugère offre de nombreuses possibilités de valider des actions. À titre d'exemple, pour les connaissances et les compétences, on trouve la participation à des congrès nationaux ou régionaux, la réalisation d'un DU ou d'une formation en ligne, l'abonnement à une revue et beaucoup d'autres encore. L'objectif a été d'envisager une offre de qualité mais suffisamment large et diverse permettant de valider cette certification. Une fois le référentiel validé définitivement, nous ne manquerons pas de diffuser aux membres du CNGOF.

Philippe Deruelle

MOOC du CNGOF « infertilité et AMP »

Le CNGOF s'est impliqué sous l'impulsion de notre présidente le Dr Joëlle Belaisch-Allart dans l'organisation d'un MOOC dédié à la prise en charge de l'infertilité. Notre présidente était accompagnée dans cette aventure par le Pr Samir Hamamah (président de la FFER, mais aussi coordonnateur et rapporteur du rapport ministériel dédié aux causes d'infertilité et l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre l'infertilité publié en février 2022) et le Pr Pietro Santulli.

Ce projet ambitieux, réalisé avec le soutien logistique de Com&Co a été possible grâce à l'implication de nombreux spécialistes en Médecine et Biologie de la Reproduction, dont certains sont d'ailleurs des membres actifs de la commission « Reproduction » du CNGOF.

Ce MOOC regroupe une quarantaine de courtes présentations didactiques qui couvrent les différentes thématiques en lien avec l'épidémiologie, la physiopathologie, la prise en charge diagnostique et thérapeutique de l'infertilité.

Ce programme est surtout à destination des médecins non spécialisés dans le domaine de la Médecine de la Reproduction, des sages-femmes et autres professionnels de santé qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur cette thématique.

L'utilisation de ce MOOC est interactive voire ludique. Un système ingénieux permet de suivre les apprentissages et des QCM permettent aux participants de s'auto-évaluer en toute confidentialité.

Ce travail est une très belle réussite et répond à un vrai objectif de santé publique compte-tenu de l'augmentation croissante de l'infertilité et de ses répercussions médicales, économiques et sociétales. Il est fondamental que tous les professionnels de santé puissent être sensibilisés à cette thématique.

L'accès à ce MOOC est disponible ici : <https://www.mooc-cngof.fr/>

Si ce sujet vous intéresse : n'hésitez pas à y faire un tour ! Promis, vous ne le regretterez pas !

Geoffroy Robin

Secrétaire général du CNGOF



MOOC
Infertilité et AMP

Fonds pour la santé des femmes



FONDS
POUR LA SANTÉ
DES FEMMES

FSF soutient des actions dans les domaines de la recherche, de la formation des professionnels de santé, de l'éducation des femmes mais également des jeunes et enfin dans des actions humanitaires.

Le fonds peut percevoir des dons via des entreprises privées, des laboratoires mais aussi des dons privés – appel à la générosité du public.

Rappel des déductions fiscales qui découlent des dons

- **Pour les particuliers :** vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Si vous donnez 100 €, votre don vous coûte réellement 34 €.
- **Pour les entreprises :** elles bénéficient d'une réduction de 60 % dans la limite de 20 000 € ou 5 % de leur chiffre d'affaires. Si vous donnez 1 000 €, votre don vous coûte réellement 400 €.
- **Imposés à l'IFI :** vous pouvez ainsi réduire, voire annuler votre impôt, en consentant des dons au profit des associations. Le montant de la déduction dans le cadre de l'IFI est de 75 % du montant de votre don plafonné à 50 000 €.

Devenir mécène du FSF

- C'est permettre d'améliorer l'information des femmes sur la grossesse et l'accouchement, les cancers gynécologiques, la contraception et la sexualité, les mutilations sexuelles.
- C'est soutenir des projets de recherche qui concernent la santé des femmes.
- C'est lutter partout dans le monde contre la mortalité maternelle pendant les accouchements en participant à la formation des médecins et des sage-femmes dans leur propre pays par l'intermédiaire de bourses d'études.
- C'est devenir un ambassadeur de la santé des femmes en participant à nos actions.

Comment agit FSF ?

- En finançant des actions : missions, bourses, travaux.
- En réalisant des actions : documents éducatifs.
- En facilitant des actions ciblées : réalisation de dons ciblés.

L'équipe Opérationnelle reste à votre disposition.
À très vite dans les prochaines brèves

Fsf.bureau@gmail.com

Parce que trop de femmes subissent violence ou précarité. Parce que trop de jeunes n'ont pas suffisamment accès à l'éducation à la santé et à la sexualité. Parce que la recherche sur la santé des femmes accuse toujours un retard. Parce que trop de femmes échappent à la prévention.

Le Fonds pour la Santé des Femmes, sous l'égide du CNGOF, rassemble une communauté engagée de professionnels de santé qui depuis 10 ans donnent toute leur énergie, toute leur passion, donnent d'eux-mêmes.

10 ans à protéger la Santé des Femmes, continuons ensemble.

Nathalie Chabbert-Bufferet, Présidente du FSF

Depuis 2013, le Fonds pour la Santé des Femmes, créé par le CNGOF sous la présidence de Bernard Hédon, a soutenu des programmes de recherche médicale, des actions d'information, de sensibilisation et de prévention, notamment auprès des jeunes, ainsi que des missions à l'international dans des zones de conflits qui affectent la santé des femmes et menacent trop souvent leur vie.

Aidez-nous à poursuivre et renforcer cet engagement pour la santé des femmes et leur accès aux meilleurs soins, quels que soient leur âge et leur condition de vie.

Joëlle Belaisch-Allart, Présidente du CNGOF



Nouveaux membres d'honneur

Le congrès PSF 2024 a permis de nommer trois nouveaux membres d'honneur :

- **Dr Elio Dario Garcia** (Montréal), président de l'AOGQ (Association des Obstétriciens et Gynécologues du Québec).
- **Pr Leila Attia** (Tunis) ancienne présidente de la STGO (Société Tunisienne de Gynécologie-Obstétrique).
- **Pr Frank Louwen** (Francfort), président de l'EBCOG, président élu de la FIGO.

Félicitations aux trois nominés !

Philippe Descamps, *Président de la Commission Relations Internationales*

